

Comment SOUSCRIRE* un FCPI ou un FIP



1^{er} temps

Avant toute souscription, **je prends connaissance** :

- de la plaquette de présentation du produit (en ligne) ;
- de la note DICI du produit (en ligne) ;
- de la Fiche d'Information Légale (pièce jointe).



2^{ème} temps

Je complète et signe :

1/ le Bulletin de Souscription (pièce jointe) en y appliquant les droits d'entrée négociés en amont par La Boîte à Finances (2 %) ;
2/ la fiche de connaissance client (pièce jointe) ;
3/ la fiche d'information légale (pièce jointe).



3^{ème} temps

J'envoie mon Bulletin de Souscription original daté et signé à :

La Boîte à Finances
Tour Ariane, 5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex

Accompagné des pièces suivantes :

- la fiche de connaissance client datée et signée ;
- le document d'entrée en relation (DER) daté et signé ;
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso) ;
- un justificatif de domicile (document ou facture de - de 3 mois) ;
- un chèque de versement à **l'ordre indiqué sur le bulletin de souscription** émis d'un compte en banque personnel ;
- éventuellement un relevé de compte titre (RIT).

* Procédure pour souscription autonome.

Nous vous recommandons de [prendre contact](#) avec un de nos conseillers qui sera à même de vérifier et d'optimiser la pertinence de votre opération.

- au **01.80.88.83.00** du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00
- ou par courriel à contact@la-boite-a-finances.com
- ou encore par la Boîte de Dialogue si vous avez ouvert un espace patrimonial sur notre plateforme.

Fonds Commun de Placement dans l'innovation - Code ISIN : FR0012847242

Société de gestion : ALTO INVEST

65, rue du Maréchal Foch – 78000 Versailles – France

Tél. : 01 39 54 35 67 – Fax : 01 39 54 53 76 – www.altoinvest.fr

Société Anonyme – au capital de 1 073 640 € – R.C.S. Versailles 439 294 331

N° d'Agrément AMF : GP 01-039

Agrément AMF : 28/07/2015

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

29, boulevard Haussmann

75009 Paris

ÉTAPE NUMÉRO 1 : IDENTIFICATION ET ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) M. Mme

Situation familiale :

 Célibataire Marié Veuf Divorcé Concubin Pacsé

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le

À N° de département

Nationalité

Téléphone

E-mail

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse fiscale (si différent de l'adresse postale)

CO-SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) M. Mme

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le

À N° de département

Nationalité

Téléphone

E-mail

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse fiscale (si différent de l'adresse postale)

Autorise ou n'autorise pas ALTO INVEST à lui adresser la lettre d'information trimestrielle et toute notification par courrier électronique, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Reconnais avoir acquis le fonds FCPI INNOVALTO 2015 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier*,

Certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,

Déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain. Le souscripteur s'engage à notifier à ALTO INVEST tout changement de statut,

Certifie que le commercialisateur, après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement,

- m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)** joints au présent bulletin du **FCPI INNOVALTO 2015** dont j'ai pris connaissance et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant ci-dessous et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du **FCPI INNOVALTO 2015**

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par ALTO INVEST sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au fonds concerné.

Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités suivantes : la souscription et la gestion du fonds. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus. Vous pouvez, à tout moment, conformément à la loi informatique fichiers et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier en écrivant par lettre simple à ALTO INVEST 65 rue du Maréchal Foch – 78000 Versailles. Cette demande devra être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du titulaire.

Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021 prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2023. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du DICI. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPI précédents gérés par ALTO INVEST relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2015	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint	Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2015	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
ALTO INNOVATION 4	2005	N/A en préliquidation	31 décembre 2007	FCPI EUROPE ALTO 2	2010	61,40 %	31 octobre 2012
ALTO INNOVATION 5	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008	FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3	2011	94,50 %	30 avril 2013
ALTO INNOVATION 6	2007	60,29 %	31 décembre 2009	ALTO INNOVATION 10	2011	63,80 %	31 octobre 2013
FCPI FORTUNE ALTO	2008	76,51 %	30 avril 2011	FCPI EUROPE ALTO INNOVATION	2011	64,74 %	31 octobre 2013
ALTO INNOVATION 7	2008	60,39 %	31 décembre 2010	FORTUNE ALTO 2012	2012	100 %	30 avril 2014
FCPI INNOVATION DURABLE 2	2008	60,42 %	31 décembre 2010	ALTO INNOVATION 2012	2012	62,74 %	31 octobre 2014
FORTUNE ALTO INNOVATION 2	2009	77,29 %	31 décembre 2010	EUROPE LEADERS	2012	62,21 %	31 octobre 2014
ALTO INNOVATION 8	2009	60,38 %	17 novembre 2011	FORTUNE EUROPE 2013	2013	80,08 %	31 décembre 2015
FCPI EUROPE ALTO	2009	60,73 %	14 décembre 2011	EUROPE ALTO INNOVATION 2013	2013	43,60 %	30 juin 2016
FCPI INNOVATION DURABLE 3	2009	60,28 %	21 décembre 2011	FORTUNE EUROPE 2014	2014	18,95 %	30 septembre 2017
ALTO INNOVATION 9	2010	65,88 %	31 octobre 2012	FCPI OBJECTIF EUROPE	2014	2,47 %	30 juin 2018
				FCPI FORTUNE EUROPE 2015	2015	0,00 %	31 décembre 2018

* Disponible sur demande.

** Le règlement du fonds, le dernier rapport annuel et la composition d'actifs sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'ALTO INVEST.

ÉTAPE NUMÉRO 2 : SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

102 euros

Je déclare souscrire à (nombre minimum de 15) parts A de 10[€] euros chacune du **FCPI INNOVALTO 2015** (dont ²€ euros de droits d'entrée pour chaque part A)

Je verse un **montant de souscription initiale totale** de euros, qui comprend un **montant de droits d'entrée** de euros.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,84% (TMFAM_{GD}), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,07% (TMFAM_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 7,5 ans.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

Le règlement de la souscription totale s'effectuera par chèque à l'ordre de

«FCPI INNOVALTO 2015»

Durée de blocage des avoirs comprise entre 5,5 ans et 7,5 ans

Ce versement sera converti en parts A du **FCPI INNOVALTO 2015** dès réception du versement par le dépositaire du FCPI.

Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux⁽¹⁾ spécifiques aux FCPI je déclare :

- m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant 5 ans au moins à compter de la souscription.
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :

1. être fiscalement domicilié en France,
2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du **FCPI INNOVALTO 2015** à aucun moment, ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25% des droits dans les bénéfices de société dont les titres figurent à l'actif du FCPI.

- avoir noté que le non-respect des engagements entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.

(1) Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de la présente brochure (1^{er} septembre 2015)

ÉTAPE NUMÉRO 3 : CONSERVATION DES PARTS

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

Conservées en nominatif pur à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte) **OU**

Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établissement dont voici les coordonnées (joindre un RIB) :

CODE BANCAIRE

CODE GUICHET

NUMÉRO DE COMPTE

CLÉ RIB

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à le

Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant).

Coordonnées du commercialisateur ou cachet

Code ALTO INVEST N° 3 | 7 | 9 | 4



La Boîte à Finances

Tour Ariane, 5 place de la Pyramide
92088 Paris la Défense Cedex

Tél : 01.80.88.83.00

Fax : 01.80.88.83.03

Courriel : contact@la-boite-a-finances.com

Site web : www.la-boite-a-finances.com

Le souscripteur accepte :

- de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra donc servir à un autre financement,
- éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement. Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI.

Le règlement du FCPI INNOVALTO 2015 est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des produits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Signature du ou des souscripteurs précédée(s) de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé, je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives aux conditions de rachat. »

.....
.....
.....

Signature souscripteur :

Signature co-souscripteur :

Fiche de Connaissance Client

Cette fiche de renseignements concernant le souscripteur est une obligation relevant de la position prise par l'AMF le 08 janvier 2013.

Le questionnaire a pour objectif d'apprécier l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans les instruments financiers, au regard de votre situation financière, de vos objectifs, de vos connaissances, et de votre expérience en matière d'investissement.

Cette fiche est couverte par le secret professionnel. Elle est destinée à votre conseiller et à la société de gestion.

ETAT CIVIL

M. Mme Mlle M. et Mme

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom(s) : _____

Adresse fiscale: _____

Code postal: _____ Ville : _____

Pays: _____

Téléphone: _____ E-mail : _____

Je certifie être majeur(e) et avoir ma pleine capacité juridique (c'est-à-dire ne pas être sous mesure de protection) : OUI NON

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(ve)

SITUATION PATRIMONIALE

Vous estimez votre patrimoine : Inférieur à 100 000 € Entre 100 000 € et 250 000 € Entre 250 000 € et 500 000 €
 Entre 500 000 € et 1 000 000 € Entre 1 000 000 € et 2 000 000 € Supérieur à 2 000 000 €

Composition : % sont investis en immobilier (résidence principale, secondaire et locative)
 % sont investis en titres ou OPCVM (SICAV et FCP) en actions, obligations et monétaires
 % sont investis en assurance vie
 % sont investis en liquidités

Vous estimez vos revenus annuels : Inférieurs à 50 000 € Entre 50 000 € et 75 000 € Entre 75 000 € et 100 000 €
 Entre 100 000 € et 150 000 € Supérieurs à 150 000 €

Vous estimez votre capacité d'épargne moyenne en pourcentage de vos revenus annuels :
 Moins de 10 % Entre 10 et 20 % Entre 20 et 40 % Supérieure à 40 %

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Comment qualifieriez-vous votre connaissance des marchés financiers ? : faible moyenne bonne experte

Savez-vous qu'il est recommandé de diversifier ses placements financiers ? : Oui Non

Avez-vous déjà travaillé dans le secteur financier ? : Oui Non Si Oui, combien de temps ? :

Avez-vous déjà investi sur les marchés financiers ? : Oui Non
 Si Oui : en gestion individuelle de votre propre portefeuille en mandat de gestion confié à un établissement financier
 en gestion conseillée par un club d'investissement

Depuis combien de temps êtes-vous investi sur les marchés financiers ? : ans

Sur quels actifs avez-vous déjà investi et, le cas échéant, avec quelle fréquence ?

	Peu d'opérations	Opérations fréquentes
<input type="checkbox"/> Actions ou OPCVM en actions françaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Actions ou OPCVM en actions étrangères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Obligations ou OPCVM en obligations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> OPCVM Monétaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Bons de souscription, Warrants, Certificats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Diversification (FCPI, FIP, FCPR, holding)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autres, merci de préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACCEPTATION DU RISQUE

Tout investissement en FCPR/FIP/FCPI comporte un risque en capital, êtes-vous prêt à accepter ce risque ? Oui Non

Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ? : Risque faible Risque moyen Risque fort (perte potentielle pouvant engager jusqu'à la totalité du capital.)

Etes-vous conscient que les investissements en FCPR/FIP/FCPI sont des investissements à long terme dont les fonds sont bloqués sur une période de 6 ans minimum : Oui Non

Horizon de placement : Court terme (< 3 ans) Moyen terme (3 à 5 ans) Long terme (6 ans et +)

OBJECTIF(S) DU SOUSCRIPTEUR

Objectif(s) du placement :
 Réduction fiscale Diversification de votre portefeuille
 Valorisation d'un capital (recherche de plus-values à long terme en contrepartie d'un risque important encouru sur le capital)
 Autre (précisez) :

Je certifie que les Fonds utilisés pour cette ou ces souscriptions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent par au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je reconnais avoir pris connaissance de la documentation relative au fonds auquel je souscris et avoir eu toutes les informations me permettant d'y souscrire en pleine connaissance de cause, notamment en termes de risque de perte de capital et de durée d'investissement.

Fait à :, le

Signature du souscripteur :

Fiche d'Information Légale

Document d'entrée en première relation à destination du client potentiel, conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et la loi N° 2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'inter-médiation en assurance.

La Boîte à Finances

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : Tour ARIANE, 5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex - France
Tél : 01.80.88.83.00 - Fax : 01.80.88.83.03

Numéro SIREN : 513 063 974
Immatriculation au registre 513 063 974 R.C.S Nanterre
Code APE 6629Z

Statuts légaux et autorités de tutelle

La Boîte à Finances est titulaire du statut de :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, statut accordé sous le numéro E001952 par l'ANACOFI-CIF (anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (amf-france.org) ;
- **Courtier en assurance (COA)** enregistré sous le n° 10 053 248 auprès de l'ORIAS (orias.fr), placé sous le contrôle de l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (acpr.banque-france.fr). Intermédiaire de catégorie B, le cabinet n'est soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ;
- **Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)** référencé auprès de l'ORIAS. Le cabinet n'a aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit ou de paiement, et ne possède avec eux aucun lien financier ou capitalistique.
- **Agent immobilier** titulaire de la Carte de Transactions Sur Immeubles et Fonds de Commerce n° 10.92.N949 délivrée par la préfecture de Nanterre.

Conformément aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, La Boîte à Finances dispose d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** pour un montant de 2 500 000 € par année d'assurance et d'une **Garantie Financière** de 30 000 € par année d'assurance, souscrites auprès de la CGPA (cgpa.fr), respectivement sous les n° de police : GFIP0108 et RCIP0108, et couvrant ses diverses activités.

Honoraires et commissions

- Courtage sur produits financiers et immobiliers : gratuit
- Conseil ordinaire et « Lettre de Mission » (devis) : gratuit
- Bilan patrimonial : gratuit
- Préconisations patrimoniales (audit complet) : 180 € TTC
- Études juridiques approfondies (montages patrimoniaux, organisation de succession, protection d'un proche, expatriation, impatriation, études de droits à la retraite...) : 90 € TTC/heure
- Rémunération et commissions : Pour tout acte d'inter-médiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit financier, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion ne dépassant pas 50% de ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra adresser sa réclamation par courrier postal (voir l'adresse *supra*) ou électronique (contact@a-boite-a-finances.com) au siège de la société qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

Au besoin, en second lieu, le client pourra informer le médiateur de l'ANACOFI (92 rue d'Amsterdam 75009 Paris - 01 53 25 50 80), ou faire appel au médiateur de l'AMF, *Mme Marielle Cohen-Branche* (17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Principaux partenaires financiers et fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 Venture	Société de gestion	Démarchage	Commission
ALTO INVEST	Société de gestion	Démarchage	Commission
A Plus Finance	Société de gestion	Démarchage	Commission
APREP	Plateforme d'assurances	Diffusion	Commission
AXA Life Europe	Assureur	Diffusion	Commission
Bouygues Immobilier	Promoteur	Commercialisation	Commission
CALAO Finances	Société de gestion	Démarchage	Commission
CILOGER	Gestionnaire immobilier	Démarchage	Commission
e-cie vie	Assureur	Diffusion	Commission
ECOFIP	Société de conseil	Commercialisation	Commission
FINEIFFEL	Société de conseil	Commercialisation	Commission
GENERALI	Assureur	Diffusion	Commission
INOCAP	Société de gestion	Démarchage	Commission
INTER-INVEST	Société de conseil	Commercialisation	Commission
La Référence Pierre	Société de conseil	Commercialisation	Commission
OTC AM	Société de gestion	Commercialisation	Commission
PERIAL	Gestionnaire immobilier	Démarchage	Commission
SIGMA Gestion	Société de gestion	Démarchage	Commission

Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier : Néant.

Établissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : Néant.

Code de bonne conduite

La Boîte à Finances s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF.

Toujours agir dans l'intérêt du client.
Maintenir et développer notre compétence.
Disposer des moyens nécessaires à l'exercice de notre profession.
Conseiller avec transparence et une totale indépendance.
Respecter le secret professionnel.
Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.
Lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.
Faire preuve d'honnêteté, de probité et d'intégrité professionnelle.

Je soussigné *atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.*
Fait à *le*

Signature du client